

La petite idée belge sur l'État de droit pourrait séduire la Pologne

UE L'idée de Didier Reynders d'un « examen entre pairs » fait son chemin

► Le nouveau ministre polonais des Affaires étrangères change radicalement de ton sur le conflit qui l'oppose au reste de l'UE.

► Et il se dit très intéressé par l'idée prônée depuis deux ans par son homologue belge.

Si ce n'est le début de la solution du litige sur l'État de droit entre la Pologne et l'Union européenne, c'est en tout cas un sérieux dégel. Lors d'une visite à Bruxelles mercredi et jeudi, le nouveau ministre polonais des Affaires étrangères Jacek Czaputowicz s'est dit très intéressé par l'idée de Didier Reynders d'instaurer un mécanisme systématique d'« examen entre pairs » des États de droit dans tous les pays de l'UE.

Plus globalement, les propos et le ton du ministre polonais ont marqué un changement notable de l'attitude du gouvernement polonais. Des modifications fondamentales apportées au système judiciaire polonais par le gouvernement national-conservateur du parti Droit et Justice depuis 2016 ont provoqué l'ouverture par la Commission européenne d'une procédure contre ce pays, en vertu de l'article 7 du traité de l'UE. Les réformes ont notamment complètement changé la procédure de désignation des juges, et modifié la composition de la Cour suprême, dont

une partie des anciens juges a été écartée.

La procédure de l'article 7 pourrait amener l'UE à sanctionner la Pologne, dont le précédent gouvernement avait refusé tout dialogue avec la Commission européenne. Celle-ci, s'appuyant notamment sur des rapports du Conseil de l'Europe, demande à Varsovie de faire marche arrière sur des éléments de ces réformes qui reviennent à mettre la justice sous la coupe du gouvernement, et donc d'un seul parti politique. En l'occurrence, le parti Droit et

Justice (PiS) dirigé par Jaroslaw Kaczynski

Il y a près de deux ans, au début de l'escalade entre la Pologne et l'UE, Didier Reynders avait proposé la mise en place d'un système régulier d'examen de l'État de droit dans les États membres de l'UE. Ce système s'inspire du « semestre européen », qui organise une supervision collective des politiques budgétaires nationales par l'ensemble des membres de l'UE.

L'idée, que Didier Reynders avait mise sur la table officiellement lors d'une réunion des six pays fondateurs de l'UE, en 2016, n'avait au début suscité qu'un intérêt poli. Elle est aujourd'hui soutenue par 13 États membres, 14 en comptant la Slovénie où le ministre belge s'est rendu mardi. Mais la Pologne, et en particulier son précédent ministre des Affaires étrangères Witold Waszczykowski, récusait catégoriquement cette idée, jugeant qu'elle reviendrait à laisser des États de l'UE s'ingérer dans les affaires internes des autres.

« J'ai pris connaissance ce soir de cette initiative, et je la trouve très intéressante, a déclaré M. Czaputowicz aux côtés d'un Didier Reynders enchanté. Ce système aurait par exemple permis d'analyser plus tôt les réformes menées par la Pologne, il nous aurait permis d'en expliquer toutes les composantes, en évitant toute stigmatisation. Et le principe de "l'examen entre pairs" peut fonctionner comme alerte précoce. Des mécanismes pareils fonctionnent d'ailleurs dans d'autres enceintes, notamment aux Nations unies. »

Pour Didier Reynders, le soutien éventuel envisagé par la Pologne pourrait actionner un basculement favorable en faveur de l'idée qu'il promet depuis deux ans : « Je reste convaincu que c'est la seule façon pour répondre à l'avenir des problèmes comme ceux auxquels on fait face aujourd'hui ». Et celui qui fut ministre des Finances pendant 12 ans, notamment lors de l'introduction de l'euro, de rappeler aux quelques journalistes présents, que l'examen des budgets nationaux au niveau européen a pris des années à se mettre en place.

L'examen permanent de l'État de droit dans tous les pays de l'UE pourrait-il permettre d'éviter, ou de clôturer la procédure de sanction entamée par l'UE envers la Pologne ? Là-dessus, Didier Reynders ne laissait pas la place aux illusions, vu qu'il faudrait de toute manière au moins deux ans pour installer le système. « Et si la Pologne n'introduit pas de changement à ses réformes du système judiciaire, cela restera problématique. La Belgique suivra l'avis de la Commission si la question est mise au

vote du Conseil de l'UE », avertissait M. Reynders, en référence à la procédure de l'article 7.

« Des changements ? C'est difficile, expliquait le ministre polonais en conférence de presse. On ne peut retirer des éléments d'un système global. Les diverses mesures entrent progressivement en vigueur, et le Tribunal constitutionnel doit encore se prononcer sur certains aspects... » Difficile, ou impossible ? lui demandait-on. « Certains changements sont possibles », concédait Jacek Czaputowicz, dans une réponse qui aurait été jugée hérétique par le précédent gouvernement polonais, remplacé par des figures plus avenantes au début de l'année.

Jeudi, le ministre Czaputowicz a consacré sa journée à un marathon de rendez-vous avec des commissaires européens. Dont un déjeuner crucial auquel il a invité le numéro deux de la Commission Frans Timmermans, chargé du dossier de l'État de droit en Pologne, et bête noire du précédent gouvernement de Var-

sovie. Le vice-président de la Commission en est sorti la mine radieuse, cartons de pâtisseries polonaises à la main, déclarant qu'il avait « bon espoir de résoudre le problème dans les prochaines semaines ou prochains mois. » Reste à voir si les ouvertures du nouveau chef de la diplomatie polonaise sont couvertes par son chef de gouvernement, et surtout par Jaroslaw Kaczynski, vrai maître de la Pologne, et dont les proches assurent qu'il n'a donné aucun assentiment à des modifications des réformes du système judiciaire. ■

JUREK KUCZKIEWICZ

LE SOIR -1-

« Le but de notre projet de loi est de lutter pour la vérité » : l'ambassadeur de Pologne réagit à la carte blanche d'intellectuels sur la nouvelle loi sur les « camps de la mort ».

A lire sur notre site.

RÉACTION**Camps de la mort :
« Criminaliser est une
mauvaise solution »**

Didier Reynders a dit au ministre des Affaires étrangères Czaputowski son sentiment sur les modifications que le Parlement polonais vient d'apporter à la loi sur l'Institut national de la mémoire, et qui ont provoqué une vague extraordinaire de réactions dans le monde.

« Je comprends la forte réaction polonaise quand on parle de "camps polonais", mais la criminalisation n'est pas la bonne solution, a indiqué le ministre belge des Affaires étrangères. Il y a un vrai travail de mémoire à effectuer, également en Pologne, sur la collaboration de certaines parties de la société polonaise avec les crimes nazis. Il faut regarder son propre passé, comme cela a été le cas ailleurs, notamment en Belgique, même si ce n'est pas agréable. » Le texte prévoit des sanctions pénales pour l'attribution « mensongère » de crimes nazis à l'Etat ou à la nation polonaise.

J.KZ